



Succession inégale entre 3 freres

Par **Lilidu773**, le **08/03/2016** à **13:00**

Bonjour,

Ma mère a 95 ans , et elle m a dit qu un de mes frères lui a fait signer des tas de papiers "qui la dépassent " mais elle sait qu il s agit d argent. En fait elle a quasiment toute sa tête mais a du mal à se déplacer.

Se peut il qu elle puisse faire des donations en liquidités (il y en a pas mal, répartis sur 3 comptes) ,de son vivant ou même donner la procuration pour la vente d un de ses biens (2 appartement à Paris)à ce même frère, en nous excluant, mon autre frère et moi ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Lily